

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle de Saint Maclou La Brière sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 9 avril 2024. Les documents budgétaires ont été transmis aux conseillers communautaires le mardi 2 avril 2024.

Etaiet présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, WERMESTER Corinne, Conseillère Titulaire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE, , DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Maire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOUQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, , QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, , LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Pouvoirs de :

- M. Marc ROSE, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. Frédéric CARLIERE, Maire de GODERVILLE
- M. André Pierre BLONDEL, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX à M. Kevin DUBOCAGE, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX,
- M. PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE à Mme GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE,
- M. VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- Mme LAVILLE-REVEL Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme BROUTE Karine, Conseillère Titulaire de BREUTE à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme Muriel TORRELI, responsable finances, Mme LEBLED Géraldine, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Monsieur QUESADA Antonio

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	33
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 065/2024

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A LANCER, SIGNER L'APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, FLOTTE AUTOMOBILE, RESPONSABILITE CIVILE, PROTECTION JURIDIQUE ET RISQUES STATUTAIRES EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CAMPAGNE DE CAUX



Délibération n° 065/2024

OBJET : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE PRÉSIDENT A LANCER, SIGNER L'APPEL D'OFFRES POUR LES ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, FLOTTE AUTOMOBILE, RESPONSABILITE CIVILE, PROTECTION JURIDIQUE ET RISQUES STATUTAIRES EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CAMPAGNE DE CAUX

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que le marché public d'assurances en groupement de commande avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux arrive à échéance le 31 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de garantir une convention adéquate et compétitive pour protéger les intérêts de la Communauté de Communes Campagne de Caux en matière de dommages aux biens, flotte automobile, la responsabilité civile, la protection juridique et les risques statutaires ;

Considérant que le groupement de commande évite à chaque entité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels et que cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière ;

Considérant que le Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux souhaite adhérer au groupement de commande uniquement pour les lots suivants :

LOT 1 : Dommages aux biens

LOT 3 : Responsabilité civile

LOT 4 : Protection juridique

Considérant qu'une convention constitutive de ce groupement de commande a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de communes Campagne de Caux (4C) comme coordonnateur du groupement. En qualité de coordonnateur du groupement, la 4C a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant aux choix des titulaires des marchés, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, l'envoi au contrôle de légalité et la notification des marchés publics.

Considérant que le lancement de l'appel d'offres par le coordonnateur du groupement permettra d'obtenir les meilleures offres de la part des compagnies d'assurance du marché ;

Considérant que l'appel d'offres sera conclu pour une période de quatre années et pour un montant de marché estimé de la façon suivante :

LOT 1 : Dommages aux biens > 25 000€ annuel (dont 1600€ estimé pour le CIAS) soit 100 000€ pour 4 ans

LOT 2 : Flotte automobile > 15 000€ annuel soit 60 000€ pour 4 ans

LOT 3 : Responsabilité civile > 7 000€ (dont 1500€ estimé pour le CIAS) annuel soit 28 000€ pour 4 ans

LOT 4 : Protection juridique > 2500€ (dont 1000€ estimé pour le CIAS) annuel soit 10 000€ pour 4 ans

LOT 5 : Risques statutaires > 65 000€ annuel soit 260 000€ pour 4ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'Unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au groupement de commande
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché, après décision de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes Campagne de Caux en sa qualité de coordonnateur du groupement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre et signer tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **D'IMPUTER** les dépenses et recettes correspondantes au budget général 2024.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE